

# Commune de Semécourt

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Avril 2021

### **Edito du Maire**

*L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil sonnent l'arrivée du printemps, période propice à la détente, aux promenades et au jardinage, activités dont nous avons besoin en cette période compliquée. J'espère que la venue des beaux jours nous aidera à mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.*

*2021 est la première année pleine de notre mandat. Malgré le contexte, nous maintenons les perspectives que nous avons tracées. Pour ce faire, j'ai la chance de m'appuyer sur une équipe municipale mobilisée dans sa tâche, au service de l'intérêt général ainsi que sur des services municipaux compétents.*

*Ainsi, nous avançons :*

- *Dans les prochaines semaines débiteront les travaux de remise en état des escaliers du Parc de Bonne Fontaine et des cheminements, ainsi que la réfection de la ruelle St Pierremont.*
- *Le projet de construction d'un préau ouvert et l'agrandissement des sanitaires de l'école Jean Morette se concrétise : les travaux devraient commencer en été.*
- *Depuis le 23 avril la vidéo-protection est en fonction, une caméra supplémentaire sera installée dans les prochains jours au niveau du complexe sportif et du cimetière en partenariat avec la commune de Fèves.*
- *Le Conseil Municipal des Jeunes remercie tous les habitants de Semécourt : grâce à votre générosité lors de la collecte, ce sont plus de 1021 kg de denrées non périssables qui ont pu être données aux Restaurants du Cœur de Marange-Silvange.*

*Le plus important pour nous sera de renouer avec vous ce lien social qui a tant pâti de la crise sanitaire : retrouver nos associations, nos activités, nos manifestations pour reprendre notre vie communale, là où nous l'avons brutalement laissée.*

*Continuons ensemble et redonnons tout son sens au bien vivre ensemble dans notre commune, en étant présents et à l'écoute les uns des autres.*

*Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.*

**Votre Maire,  
Martine MARTIN**

## Au conseil municipal le 9 avril 2021

### Création de postes d'adjoints techniques saisonniers à temps non complet

Le conseil municipal a décidé de la création de postes d'adjoints techniques non titulaires saisonniers à temps non complet, pour la période : du 14 juin 2021 au 27 août 2021, à raison de 40 heures par période d'emploi. La rémunération de chaque agent sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

### Acquisition de parcelles EPFGE

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'EPFGE (Etablissement Public Foncier de Grand Est) a décidé de la cession à la commune de différentes parcelles, d'une superficie totale de 3 ha 57a 50ca, situées en zone N, 1AU et 2AU.

Le prix de cession a été fixé à 378.643,88 € TTC et s'établit comme suit :

Prix HT parcelles N :	12 163,61 €
- Prix HT parcelles 2AU :	68 364,58 €
- Prix HT parcelles 1AU :	235 008,38 €
- Prix HT	<b>315 536,57 €</b>
- TVA sur totalité à 20 % :	63 107,31 €
- Prix TTC :	<b>378 643,88 €</b>

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

### Subventions – année 2021

Le conseil municipal a fixé ainsi qu'il suit le montant des subventions à verser aux associations pour l'année 2021 :

AS Les Coteaux	5 000
Athlétic Club Semécourt Loisirs	1 000
Judo-Club – Semécourt	1 300
Domino – Semécourt	2 700
Bougeons Tous – Semécourt	2 000
Conseil de Fabrique – Semécourt	500
Association Lever de Rideau - Semécourt	1 400
Fête de la musique (organisateur)	-
Pétanque Club de Fèves	350
Donneurs de sang – Maizières-les-Metz	150
Croix-Rouge – Hagondange	150
Fédération A.Maginot GR123 – Marange-Silvange	200
APEI Vallée de l'Orne	1 200
Secouristes Actifs – Maizières-les-Metz	150
Vie Libre – Hagondange	100
Prévention Routière	100
La Pédiatrie Enchantée	200
Une rose, un espoir	100
Pompiers – Maizières-les-Metz	300
Cheval Bonheur – Woippy	200
A2C – Alliance Cycliste Compétition	500

## **Compte de gestion 2020**

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 présenté par le Receveur.

## **Compte administratif 2020**

Hors la présence du Maire, Mme Magali LEFRANC, Adjointe au Maire, a présenté le compte administratif de l'exercice 2020.

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat de clôture</b>
<b>Réalisations</b>	Section de fonctionnement	1.044.790,88	1.562.382,33	517.591,45	1.741.085,37	2.258.676,82
	Section d'investissement	328.873,76	865.767,45	536.893,69	-394.677,69	142.216,00
<b>Restes à réaliser</b>	Section d'investissement	187.881,70	0	0	0	0

## **Reprise des résultats**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b> VOTÉ LE 9 AVRIL 2021	
<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>	
A – Résultat de l'exercice 2020	517.591,45
B – Résultats antérieurs reportés	1.741.085,37
C – Résultat à affecter (A+B)	2.258.676,82
D – Solde d'exécution d'investissement 2020 – R001	142.216,00
E – Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	187.881,70
Besoin de financement des investissements (D+E)	45.665,70
AFFECTATION (=C)	2.258.676,82
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	45.665,70
H - Report en fonctionnement R 002	2.213.011,12

## **Taux des taxes locales – année 2021**

Le conseil municipal a fixé ainsi qu'il suit les taux des taxes locales pour l'année 2021 :

Foncier bâti	22.19 %
Foncier non bâti	45.68 %

## **Budget primitif 2021**

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif de l'exercice 2021 équilibré en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	4.034.115,12 €
Section d'investissement	2.364.775,40 €

## **Convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements – Dispositif intercommunal de police municipale - avenant n°1**

Le conseil municipal, vu les demandes de fin de mise à disposition présentées par des agents, et considérant, qu'il y a lieu de modifier l'annexe 1 de ladite convention, a décidé d'accepter la modification de l'annexe 1 ci-joint – liste des agents de la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements, et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements.

## **Transfert de la compétence mobilité vers la Communauté de Communes Rives de Moselle dans le cadre de la loi LOM**

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) répond à plusieurs objectifs :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche...);
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

La Communauté de Communes Rives de Moselle souhaite répondre favorablement à la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité afin de disposer du champ d'actions et des leviers nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie suivante :

- développer l'usage des transports collectifs sur le territoire en renforçant l'accessibilité multimodale des gares et en favorisant l'usage du mode de transport ferroviaire ;
- donner envie de se déplacer en mode doux, en hiérarchisant, en requalifiant et en sécurisant les principaux axes de déplacement, en s'appuyant sur un plan de mobilité qui permette une pratique utilitaire des déplacements (travail, scolaire, ...);
- favoriser les mobilités actives et les aires de covoiturage.

Le conseil municipal a décidé de transférer à la Communauté de Communes Rives de Moselle, à compter du 1er juillet 2021, la compétence en matière de mobilités, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités.

## **Don du sang**



En avril, la collecte aura lieu le **lundi 3 mai 2021, de 15h00 à 19h00**, à la salle des fêtes de Maizières-les-Metz (13 rue du 4 septembre).

## **Infos**

### **Technologie & Communication - Abonnement aux Informations Municipales**

Si vous souhaitez recevoir les prochaines informations municipales en version numérique, inscrivez-vous sur le site internet de la commune : [www.semecourt.fr](http://www.semecourt.fr) : lien S'abonner à la version numérique en bas de la page d'accueil.

### **Boîte à idées**

Une idée, un projet pour améliorer le quotidien des Semécourtois ?

Envoyez vos suggestions à [vos.idees@semecourt.fr](mailto:vos.idees@semecourt.fr) ou déposez votre courrier dans la boîte à idées qui se trouve dans le hall de la mairie.

### **Cadre de vie - environnement**

La commune de Semécourt s'engage à vos côtés et vous octroie des éco-subventions pour les achats suivants :

- **Une subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie** : 40 € par foyer (achat de matériel neuf à compter du 1er septembre 2020)
- **Une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique** : 150 € par foyer (achat de matériel neuf à compter du 1er septembre 2020). Cette subvention est cumulable avec la subvention octroyée par la communauté de communes Rives de Moselle

Un formulaire de demande est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.semecourt.fr/subventions-aux-habitants/>

La commune embauche pour la période estivale des jeunes du village en tant qu'adjoints techniques. Sont concernés les jeunes de 16 à 18 ans n'ayant pas été retenus ou n'ayant pas déjà travaillé les années précédentes, les 16 ans étant prioritaires. Le nombre de candidats retenus sera limité à 12. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

**La période d'embauche est fixée par quinzaines, du 14 juin au 27 août 2021**

**Les inscriptions seront prises en mairie jusqu'au 17 mai 2021**

### FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du **lundi 10 mai au dimanche 16 mai 2021** inclus.

En cas d'urgence, veuillez vous adresser au Maire ou à un adjoint.



De retour ...enfin !

### THEATRE

« **Chambre 13** », une comédie de **Virginie Van Acker**

Interprétée par la **Compagnie l'Île en Joie**.

(Spectacle présenté dans les conditions sanitaires en vigueur)

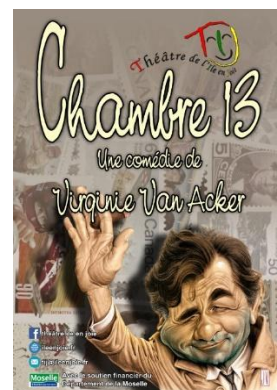
**Synopsis :** *Quand on veut divorcer alors qu'on possède un hôtel, il vaut mieux vendre avant. Quand on veut vendre il vaut mieux ne pas retrouver de cadavre dans la chambre 13... ça fait désordre ou ça rend service, au choix !*

Nous aurons le plaisir de vous retrouver

**Samedi 29 mai à 20h**

**Salle des Fêtes de Semécourt**

**Entrée: 8€ ; 4€ pour les enfants (moins de 12 ans).**



### **A vos agendas :**

samedi 25 Septembre, « *Pourquoi on a mangé papa* » par la Cie la Chimère ;

samedi 2 octobre, *Deux courtes pièces de Foissy*, par la Cie L'autre Scène.

ET ....les 26 et 27 novembre à Fèves et 4 et 5 décembre à Semécourt, notre création: *le Diner saignant*.

## Dématérialisation des procurations de vote

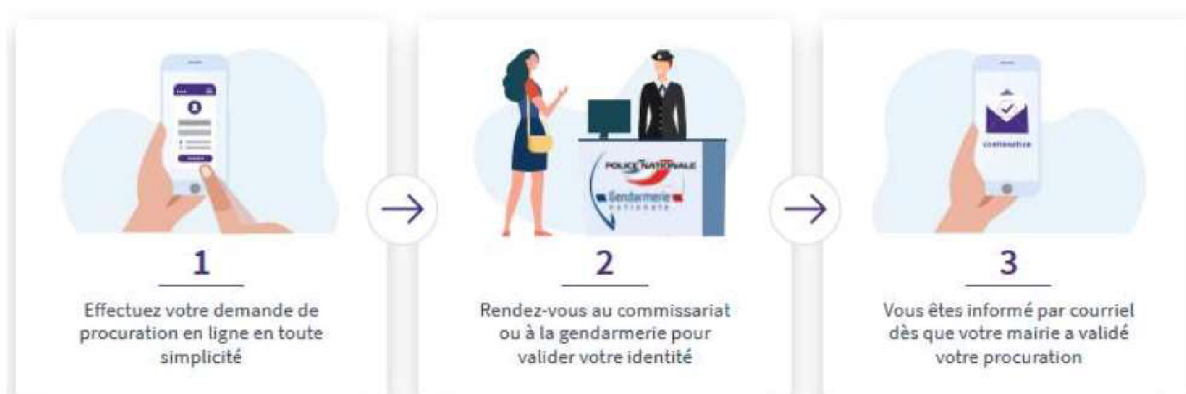
Depuis le 6 avril 2021, une nouvelle procédure est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale.

Complémentaire de la procuration « papier » existante, la nouvelle procédure Maprocuration est largement dématérialisée.

L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect. La validation par le mandant de sa demande déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence à 6 caractères.

Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité pour faire valider sa procuration qui est transmise à la mairie.

Plus de renseignements sur : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)



## Elections régionales et départementales 2021

Les prochaines élections régionales et départementales ont été repoussées au 20 et 27 juin 2021.

**Aussi, la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai 2021. Pour ce faire, une permanence se tiendra en mairie, le vendredi 14 mai de 17h00 à 19h00.**

Cette démarche peut également être faite en ligne grâce à votre identifiant FranceConnect ou en déposant en mairie le formulaire d'inscription que vous retirerez en mairie ou que vous trouverez sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

## La Gendarmerie de Maizières-les-Metz s'équipe de PanneauPocket

La brigade de Gendarmerie de MAIZIERES LES METZ renforce ses liens avec les citoyens grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Cette action vise à renforcer la sécurité des habitants des territoires ruraux grâce à la diffusion de messages d'information et de prévention de la délinquance, ainsi que des conseils pour limiter les risques d'atteintes aux personnes et aux biens.

Ces messages sont accessibles en temps réel sur tous les supports digitaux :

- Téléphones et tablettes en téléchargeant gratuitement et anonymement l'application PanneauPocket
- Ordinateurs en se connectant sur le site [www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)

### **Nuisances sonores**

*Le soleil qui revient donne envie de bricoler en utilisant des outils parfois bruyants...*

*Oui aux tondeuses, tronçonneuses, perceuses, et autres marteaux mais pas à n'importe quelle heure. Les horaires autorisés sont les suivants :*

- **Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.**
- **Les samedis, de 9h à 12h et de 14h à 19h.**
- **Interdiction totale les dimanches et jours fériés**

### **Demande d'autorisation de voirie**

*Lorsque vous réalisez certains types de travaux ou occupations du domaine public (pose d'un échafaudage, pose de benne sur le trottoir, mise en place d'un portail, compteur, accès, branchement...), une demande d'autorisation de voirie doit être déposée à la mairie, 15 jours au moins avant le début des travaux.*

*Le formulaire de demande est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.*

*Une fois ce formulaire complété, vous le retournerez en mairie qui vous délivrera un arrêté municipal vous autorisant à effectuer les travaux.*

### **Mise en service de la vidéo protection**

*La tranquillité de tous est une priorité pour la commune de Semécourt, afin de lutter efficacement contre le sentiment d'insécurité dans les différentes zones ainsi que pour protéger les bâtiments publics et pour agir contre la délinquance, des caméras de surveillance ont été déployées et sont opérationnelles depuis le 23 avril 2021.*

### **La commune de Semécourt a fait de la vidéo protection, le fer de lance de sa politique sécuritaire.**

*Présenté et validé par la Préfecture de la Moselle, le programme vidéo protection est régi par la LOI (article L 251 -2-1° du code de la sécurité intérieure C S I).*

*Exploité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cet outil technologique contribue largement à :*

- *Traiter au quotidien de nombreux actes de délinquance notamment en matière de flagrant délit.*
- *Apporter son appui opérationnel aux services d'enquêtes en réalisant un important travail de recherche et en fournissant des images probantes qui vont contribuer au bon déroulement des investigations judiciaires.*
- *Renforcer la prévention et la sécurité des personnes et des biens sur la voie publique.*
- *Optimiser la collaboration opérationnelle entre les différents services de police et de gendarmerie.*

*La vidéo protection a avant tout un but dissuasif, elle a été installée sur la commune de Semécourt en respectant scrupuleusement le cadre légal et la protection des données personnelles.*

*Les caméras installées ne peuvent pas visualiser l'intérieur des bâtiments (immeubles, maisons, écoles, etc). Seul un nombre restreint de personnes expressément autorisées par Madame le Maire peuvent visualiser ces images.*

*Les images sont conservées plusieurs jours afin de traiter tout type d'incident même en différé, en respectant scrupuleusement le cadre légal de conservation.*

*En cas de problème ou si vous constatez des incivilités ou des dégradations, il est conseillé de contacter la gendarmerie en composant le 17.*

## **Remise des cartes-cadeaux**

---

*Une carte-cadeau d'un montant de 70 euros est offerte une fois par an à chaque administré de 70 ans et plus, à l'occasion de son anniversaire.*

*Les cartes-cadeaux des anniversaires du 1<sup>er</sup> semestre 2021 seront portées aux intéressés, à leur domicile, par les membres de la commission d'action sociale.*

## **Brûlage des déchets verts**

---

*C'est le printemps et vous allez sans doute nettoyer votre jardin, couper des branchages, ...*

*C'est le moment de vous rappeler qu'un arrêté municipal interdit le brûlage des déchets verts dans les jardins.*

*Ceux-ci peuvent être déposés dans une déchèterie.*

*Vous trouverez les adresses des déchèteries communautaires ainsi que leurs horaires d'ouverture sur le site internet de la Communauté de Communes Rives de Moselle : <http://www.rivesdemoselle.fr/-les-decheteries-.html>*

